



Étude de cas

Guichet unique de la Chine pour le commerce international

I. Pourquoi moderniser ?

Le « guichet unique » (GU) pour le commerce international présente un intérêt majeur pour le gouvernement chinois car il s'agit d'une mesure importante en vue de promouvoir la facilitation du commerce transfrontalier et d'optimiser l'environnement opérationnel. Le gouvernement a donc pris un ensemble d'initiatives politiques à cet égard, nécessitant une mise en œuvre rapide d'un système de guichet unique basé sur la plate-forme portuaire électronique de la Chine. Durant trois années consécutives, le Conseil d'État a rendu compte auprès du gouvernement de ses travaux en la matière.

II. Étapes de la mise en place du guichet unique

Le développement général du guichet unique chinois est dirigé par la Conférence interministérielle conjointe (CIJ) du Conseil d'État en charge de l'administration portuaire, laquelle se réunit à la demande du Vice-Président. Le programme de travail est mis en œuvre sous la conduite de l'Administration générale de la douane chinoise (plus précisément, du Bureau national de l'administration portuaire), et les organismes chargés de la réglementation des flux transfrontières (CBRA) constituent un Groupe de travail pour la mise en place d'un guichet unique. La plate-forme du guichet unique chinois a été officiellement lancée en 2016. À ce jour, 25 ministères et commissions sont représentés au sein du groupe.

La création et la mise en œuvre du guichet unique chinois sont assurées à travers quatre étapes principales.

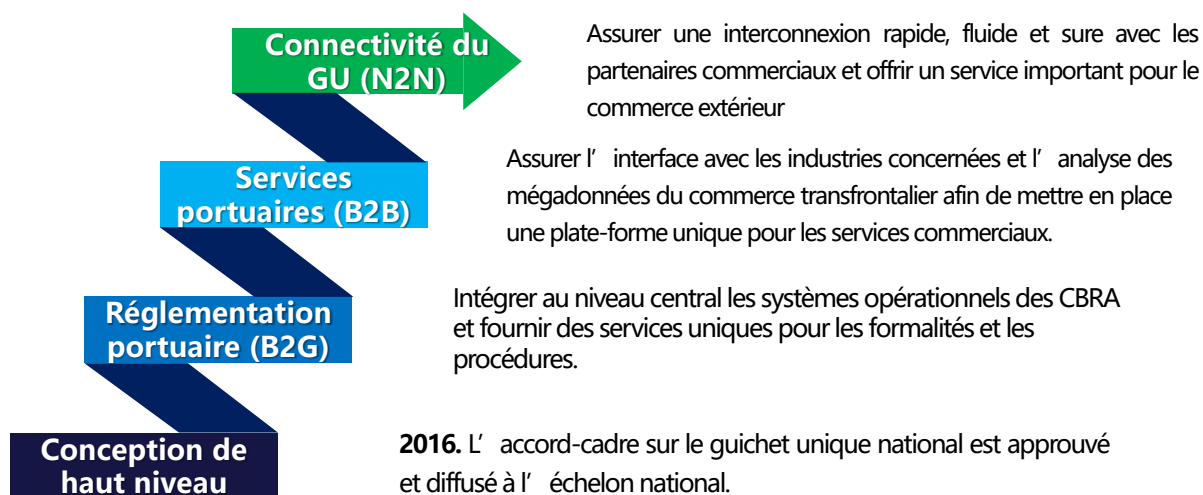


Illustration 1 Les quatre étapes de la construction du GU chinois

La première étape portait sur la création d'un plan de conception de haut niveau. En octobre 2016, un accord-cadre sur la mise en place d'un guichet unique a vu le jour et mentionnait clairement la mise en place d'une version standard d'un guichet unique ainsi que la création à l'échelon national d'un environnement intégré de guichet unique reposant sur les plateformes portuaires électroniques, tant au niveau central qu'au niveau local.

La seconde étape impliquait la mise en œuvre de fonctions en relation avec la réglementation portuaire. À la fin de l'année 2018, le guichet unique intégrait les systèmes opérationnels des CBRA au niveau central et offrait des services uniques pour les formalités et les procédures, couvrant plus de 90 % des principaux services.

La troisième étape consiste à mettre en œuvre des fonctions en relation avec les services portuaires. Depuis 2018, un travail de concertation a été effectué en vue de promouvoir les liens avec les industries concernées telles que la banque, l'assurance, l'aviation civile, les compagnies ferroviaires, les ports etc., et ce, à travers un développement plus soutenu de demandes intégrées grâce à l'analyse des mégadonnées sur le commerce transfrontalier, de manière à créer une plate-forme unique pour les services commerciaux.

La quatrième étape nécessitera de promouvoir activement la coopération internationale pour assurer la connectivité du guichet unique ainsi que la mise en relation rapide, fluide et sûre avec les partenaires commerciaux, ce qui permettra de favoriser la libéralisation et la facilitation des échanges tout en fournissant à la Chine un outil important pour son commerce extérieur.

III. Intégration de la TIC

Le guichet unique chinois est interfacé avec les systèmes opérationnels de 25 CBRA au niveau central et favorise le partage d'informations entre les CBRA. Les demandeurs peuvent accéder au système de guichet unique en tant que point d'entrée unique et soumettre en une seule fois l'ensemble des documents et des informations électroniques normalisés répondant aux exigences des CBRA. Les informations relatives au statut de la demande ou à la réponse qui y a été apportée peuvent aussi être communiquées aux demandeurs par le biais du guichet unique.

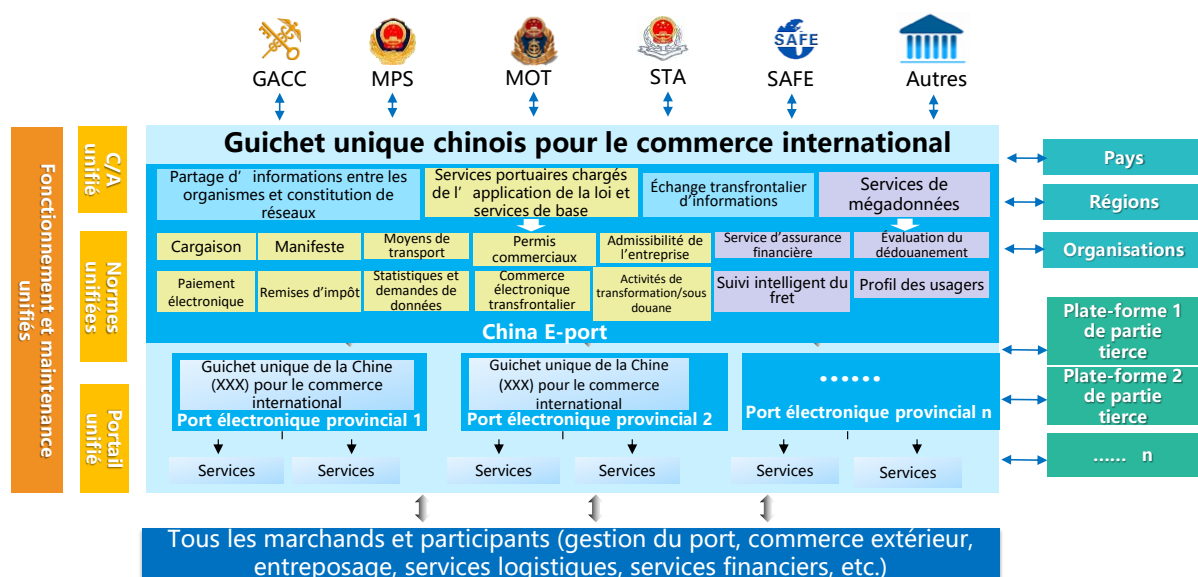


Illustration 2 - Présentation du GU chinois

Le guichet unique chinois utilise les normes pertinentes du modèle de données, adoptées par l'OMD, le CEFAC/ONU et les autres parties prenantes en matière de facilitation des échanges. La coordination, la simplification et la normalisation des données sont activement promues conformément aux pratiques courantes à l'échelon international et permettent la création d'un jeu de données simplifié, clairement défini, aux fins de la mise en œuvre du guichet unique. Suite à la simplification et au regroupement des données, le nombre des éléments de données est passé de 11 500 à 4401, ce qui représente une diminution de 61,7 %, et dans le même temps le nombre des différents documents nécessaires pour le traitement des déclarations en douane a également chuté de 41,6 %, passant de 89 à 52. En outre, un

mécanisme efficace pour les tâches de coordination et de simplification des données a été mis en place sur le long terme.

IV. Structure de gouvernance du GU

Dans le cadre du système d'administration portuaire de la CIJ du Conseil d'État, le Groupe de travail responsable de la création d'un guichet unique a été mis en place en tant qu'entité opérationnelle chargée de la prise de décision. À ce jour, les CBRA qui le composent représentent 25 ministères et commissions qui ont pour mission de planifier l'ensemble de la mise en œuvre du guichet unique, de combiner les normes opérationnelles et les cadres techniques, de formuler les spécifications et les normes, d'unifier les fonctions principales du guichet unique et d'élaborer une version standard pouvant être utilisée à l'échelon national. Au niveau local, les gouvernements provinciaux sont plus particulièrement chargés de la promotion et de l'application de la version standard mais aussi de l'élargissement de son champ d'application en vue de couvrir les services locaux.

Gouvernement central

- **La réunion interministérielle conjointe du Conseil d'État, en charge de l'administration portuaire**, promeut l'élaboration du GU.
- **Le Bureau national de l'administration portuaire** organise les activités des CBRA dans le cadre d'un **Groupe de travail** sur le GU, chargé de la planification générale, de la conception de niveau et de la version standard du GU national.
- **Le Centre chinois des données du port électronique** met en œuvre le GU national chinois.

Gouvernement local

- **Les gouvernements provinciaux** organisent les activités du groupe local, chargé d'appliquer et de promouvoir le GU national mais aussi de l'étendre aux services spéciaux locaux.

Illustration 3 - Répartition des tâches aux niveaux central et local

V. Modèle opérationnel

Le guichet unique chinois est un service public pour le commerce transfrontalier et bénéficie de la part du gouvernement de financements contribuant à son développement, à sa mise en œuvre et à son fonctionnement. Les usagers du guichet unique peuvent soumettre gratuitement leurs déclarations. Le gouvernement central et les gouvernements locaux ont pour obligation d'apporter les fonds nécessaires au développement et au fonctionnement du guichet unique, tout en veillant à l'efficacité de leur financement. Les gouvernements locaux peuvent envisager la mise en œuvre de modèles opérationnels durables sans imposer davantage de formalités aux utilisateurs.

Les normes liées aux interfaces, aux données, aux services et aux processus relèvent toute de la responsabilité du Bureau national de l'administration portuaire. Le Centre chinois des données du port électronique est responsable de la mise en œuvre technique. Grâce à une conception de haut niveau, l'ensemble des sept systèmes unifiés de normes (éléments de données, portail, authentification, interfaces, gestion des données, gestion de la sécurité et services opérationnels et de maintenance) garantissent un fonctionnement sûr, stable et efficace du guichet unique.

VI. Services assurés

À ce jour, il existe 12 catégories principales de services gouvernementaux, à savoir la déclaration de cargaison, le manifeste, les véhicules de transport, les permis commerciaux, le certificat d'origine, l'admissibilité des entreprises, les demandes de données et les statistiques, les remises d'impôt à l'exportation, le paiement des impôts, les expositions, les activités de transformation/les activités sous douane et le commerce électronique transfrontalier. Le guichet unique permet l'intégration et le partage des informations avec 25 CBRA, dont l'Administration générale des douanes chinoises, le ministère de la sécurité publique, le ministère des transports, le ministère de la culture et des affaires rurales ou encore le ministère du commerce et il donne accès à 495 postes de service. Il couvre l'ensemble des principaux itinéraires du commerce international et il est utilisé par un large éventail d'utilisateurs des domaines de la production, du commerce, de l'entreposage, de la

logistique, du commerce électronique, de la finance, etc. Le guichet unique a permis de mettre en œuvre un processus de dédouanement dématérialisé et automatisé pour tous les types de marchandises, offrant aux utilisateurs l'accès à des services uniques pour les formalités et les procédures. Le guichet unique est gratuit et accessible à tous ceux qui souhaitent y recourir. Il couvre plus de 90 % des principales applications, telles que la déclaration de fret ou de cargaison, le manifeste et la déclaration du véhicule de transport, et ce pourcentage devrait passer à 100 % cette année.

VII. Mesure de la performance

L'an passé, le système de base était disponible à plus de 99,9 % et, depuis lors, le nombre des utilisateurs enregistrés a dépassé les 2,3 millions. Depuis la mise en œuvre du guichet unique, le temps de dédouanement dématérialisé atteint les 100 %, et la durée du dédouanement s'est réduite de plus de 40 %, ce qui représente pour les entreprises une diminution d'un tiers de leurs coûts. En outre, le système de déclaration gratuite a permis d'alléger considérablement la charge pesant sur les entreprises, créant ainsi une situation gagnant-gagnant dont tout le monde bénéficie.

VIII. Réalisations

La mise en œuvre du guichet unique a entraîné une amélioration considérable de l'efficacité des ports et de l'environnement opérationnel, et a ouvert la voie à un déploiement de ressources portuaires et réglementaires. Grâce à la déclaration « une fois pour toutes » d'entrée et de sortie des navires par le biais du guichet unique et à la dématérialisation totale du processus opérationnel, 44 catégories de marchandises représentant plus de 70 types différents de marchandises, ont été supprimées ainsi qu'un total d'environ 150 pages de documents sur support papier. La durée requise pour les procédures et les formalités est passée de 16 heures à deux heures seulement et, alors qu'il était auparavant nécessaire d'effectuer des démarches sur site à neuf reprises, une seule fois est aujourd'hui suffisante.

Le rapport Doing Business 2019 de la Banque mondiale montre qu'en matière de commerce transfrontalier la Chine a gagné 32 places dans le classement, passant de la 97^e position à la 65^e position. Le rapport indique plus précisément qu'à travers la mise en œuvre du guichet unique, la Chine a supprimé les frais et les charges administratives, amélioré la

transparence, encouragé la compétition et réduit la durée ainsi que les coûts du commerce transfrontalier, ce qui explique sa forte progression dans le classement relatif au commerce transfrontalier.

Le 13 juillet 2018, la mise en œuvre du guichet unique, qui faisait partie des engagements pris par la Chine auprès de l'OMC, a été approuvée lors de la session de l'OMC consacrée au septième examen de la politique commerciale de la Chine. La Chambre américaine de commerce de Shanghai – l'une des plus importantes des Chambres de commerce des États-Unis dans la région Asie-Pacifique – a publié le rapport 2018 de l'enquête de satisfaction sur l'environnement opérationnel. Ce rapport montre que la mise en œuvre du guichet unique chinois est louée par les entreprises, et obtient auprès des utilisateurs le niveau de satisfaction le plus élevé de tous les indicateurs mesurés.

IX. Prochaines étapes

À l'avenir, il faudra poursuivre les efforts consentis pour répondre aux exigences de haut niveau et ce, à travers la réalisation d'analyses comparatives au niveau international, l'exploitation du potentiel existant et une promotion accrue de la mise en œuvre du guichet unique, afin de rendre le système plus commode, plus intelligent et plus international pour le commerce transfrontalier, de faciliter plus encore les échanges et d'optimiser davantage l'environnement opérationnel. Dans un premier temps, le guichet unique doit se présenter sous la forme d'une plate-forme unique de services commerciaux, couvrant efficacement la totalité de la chaîne de gestion du commerce international. Puis, il convient d'examiner les possibilités offertes par l'utilisation des mégadonnées, de l'« Internet des objets », de l'intelligence artificielle, de la chaîne de blocs et des autres nouvelles technologies en vue de mettre en place un guichet unique intelligent. Enfin, une participation active à la coopération transfrontalière est nécessaire pour promouvoir l'interopérabilité du guichet unique à l'échelon international, ce dont bénéficieront les entreprises impliquées dans les échanges internationaux, qui pourront ainsi effectuer des échanges plus fluides. Aujourd'hui, la mise en place par la Chine, en coopération avec Singapour, de la technologie de la chaîne de blocs pour le guichet unique progresse comme prévu.



Illustration 4 - Les étapes à venir du GU chinois

X. Leçons apprises

On peut tirer cinq conclusions principales de cette expérience : le renforcement du leadership est un élément-clé d'une mise en œuvre réussie du guichet unique ; ce sont les besoins des utilisateurs qui déterminent la vitalité du guichet unique ; une conception scientifique et rationnelle de haut niveau permet d'optimiser les avantages du guichet unique ; une coopération synergique entre les CBRA contribue à une mise en œuvre efficace du guichet unique ; enfin, une application innovante des nouvelles technologies favorise l'avènement d'un guichet unique plus pratique pour les entreprises.